



DÉPARTEMENT DE L'OISE
Commune d'Andeville (60570)

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : **23**
Nombre de membres en exercice : **23**
Présents à la séance : **19**
Représenté(s) : **0**

Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MARS 2021 20 HEURES 30

L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'Andeville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sur convocation en date du 23 mars 2021, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles MOREL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Charles MOREL, Mme Martine CONTY, M. Hervé DE KONINCK, Mme Patricia DAOUD, M. Didier PIERIELA-CHAIGNEAU, Mme Pascale AYNARD, M. Guy REUSSE, M. Gilbert AUDINET M. Patrick SCHNEIDER, Mme Patricia CARTIER, M. Yves LEBERQUIER, Mme Odile DUQUENNE, M. Rudy JEAN, Mme Nathalie MASSCHELEIN, Mme Maud MARETTE, M. Cyril SAINT-VANNE, M. Bélaïd BENAMAR, Mme Karine SEYMOUR-INAMO, M. Tom PORTIER.

Madame Patricia CARTIER est nommée par le Conseil municipal, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), secrétaire de séance.

Le président de séance a fait procéder à l'appel nominal des membres du Conseil et a constaté que d'une part un membre peut disposer de deux pouvoirs et que d'autre part, la condition de quorum, fixé au tiers de l'effectif, apprécié sur les seuls membres présents, était remplie conformément au IV de l'article 6 de la *loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.*

Le compte-rendu du Conseil municipal du 28 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

L E C O N S E I L M U N I C I P A L ,
sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,
prend les délibérations suivantes :

En application de l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations sont rendues exécutoires de plein droit, le 31 mars 2021 par dépôt au contrôle de légalité (préfecture de Beauvais), et affichage le 31 mars 2021.

MENTION DES DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS — OPPOSABILITÉ

Chaque délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier postal auprès du Tribunal Administratif d'Amiens (14 rue Lemerchier 80011 Amiens cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Monsieur le Maire ajourne la question à l'ordre du jour N°1 Budget général : approbation du compte de gestion 2020 et la question N°2 Budget général : approbation du compte administratif 2020. La question N°3 Budget général : affectation du résultat de fonctionnement 2020 est ajournée et remplacée par : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 (budget principal).

N° 2021-03-01 — Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 (budget principal), à l'unanimité :

— **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2020 tels que mentionnés dans le tableau ci-après ;

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL COMMUNE	EXERCICE 2020	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propres à l'exercice 2020	2 018 066.10 €	2 332 044.78 €	313 978.68 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		207 044.38 €	207 044.38 €
	Excédent ou déficit global		Résultat prévisionnel à affecter	521 023.06 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat propres à l'exercice 2020	1 243 843.03 €	1 052 480.08 €	- 191 362.95 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)	218 452.82 €		- 218 452.82 €
	Solde globale d'exécution		Besoin de financement ou excédent de financement	- 409 815.77 €
RESTES A REALISER	Fonctionnement	- €	- €	- €
	Investissement	439 431.47 €	211 369.32 €	- 228 062.15 €
Résultats cumulés (y compris les RAR)	Fonctionnement	2 018 066.10 €	2 539 089.16 €	521 023.06 €
	Investissement	1 462 295.85 €	1 052 480.08 €	- 409 815.77 €

- **CONSTATE** le besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des Restes à réaliser (RAR) (solde d'exécution négatif de 409 815,77 €) ;
- **AFFECTE**, par anticipation, la totalité du résultat de la section de fonctionnement (soit 521 023,06 €) en section d'investissement au compte 1068 ;
- **RECONNAIT** la sincérité des Restes à réaliser de l'exercice 2020 ;
- **INSCRIT** l'ensemble des crédits, ainsi que le détail des Restes à réaliser (RAR), au budget primitif 2021 ;
- **PRÉCISE** que cette affectation anticipée sera confirmée après le vote du compte administratif 2020.

N° 2021-03-02 — Budget général : vote des taux d'imposition 2021, à l'unanimité :

— **MAINTIEN**, pour l'année 2021, le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent, détaillé comme suit :

Taxes directes locales	Taux 2021
Taxe Foncière communale sur les Propriétés Bâties	46,95 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non bâties	40,40 %

Le taux de taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties ci-dessus.

- **DONNE** pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n°1259 COM et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N° 2021-03-03 — Budget général : vote du budget primitif 2021, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021 joint à la présente délibération et ainsi résumé :

FONCTIONNEMENT		
V O T E	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
+	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) 2 303 488,00	2 303 488,00
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 0,00	0,00
=	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) 0,00	(si excédent) 0,00
=	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) 2 303 488,00	2 303 488,00
INVESTISSEMENT		
V O T E	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
+	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) 922 427,34	1 150 489,49
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 439 431,47	211 369,32
=	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) 0,00	(si solde positif) 0,00
=	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) 1 361 858,81	1 361 858,81
TOTAL		
=	TOTAL DU BUDGET (3) 3 665 346,81	3 665 346,81

- **PRÉCISE** que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement pour les crédits non répartis en opérations, et au niveau des opérations pour les autres crédits d'investissement ;
- **PREND ACTE** conformément à l'article L2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes, de la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif principal 2021, *ci-annexée* ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021-03-04 — Budget général : modifications et suppressions des autorisations de programme et crédits de paiement, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** l'autorisation de programme et crédit de paiement N°2019-001 modifiée par délibération du 11/06/2020 (DEL_2020_06_29) pour l'opération « *Rénovation et aménagements de la rue de l'Abbé Gueule* » ;

- **MODIFIE** l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) à partir du budget primitif 2021, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP (Autorisation de Programme)	Crédit de paiement				
			1 CP 2019	2 CP 2020	3 CP 2021	4 CP 2022	5 CP 2023
2019-02 Du 20/03/2019 Modifié 11/06/2020 (DEL_2020_06_29 Modifié 30/03/2021 (DEL_2021-03-06)	Programme pluriannuel 2019-2023 d'installation de caméras de vidéoprotection sur la voie publique	208 000 €	47 917 €	36 000 €	52 977 €	36 000 €	35 106 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiements 2021 et suivants sus indiqués ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

N° 2021-03-05 — Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) : Adhésion EPCI, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2021-03-06 — Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) : installations complémentaires au système de télégestion énergétique, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de mise en place d'un système de télégestion complémentaire dans les bâtiments communaux suivants : (dossier TEL-18) Gymnase 1 rue Jean Jaurès et Maison des Assistants Maternels / Maison des Associations 28 rue des Champs ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du SE60 pour l'exécution des prestations ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux *ci-annexé* ;
- **S'ENGAGE** à respecter les conditions fixées dans la convention-cadre, notamment quant au versement de sa participation pour les travaux ;
- **SOUSCRIT** à la prestation optionnelle de suivi énergétique par le service Energie du SE60, au coût de 100 € par an, par site ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le SE60 à accéder aux données de l'hyperviseur ;
- **NOTE** que le SE60 collectera et mutualisera les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) générés par les travaux et en sera l'unique bénéficiaire, ceci dans la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du territoire du SE60.

N° 2021-03-07 — Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) : Eclairage Public - EP - SOUTER - Rue des Ecoles - Rue des Primevères, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération N°2020-06-31 du 11 juin 2020 relative au SE 60 : Éclairage Public - Rue des Écoles - Rue des Primevères ;
- **ACCEPTE** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux d'Eclairage Public - EP - SOUTER - Rue des Ecoles - Rue des Primevères ;
- **DEMANDE** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux ;

- **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- **AUTORISE** le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **INSCRIT** au Budget communal de l'année 2021, les sommes qui seront dues au SE 60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel ci-annexé :
 - En section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux 3 590,36 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention) ;
 - En section d'investissement également, à l'article 204158, les dépenses relatives aux frais de gestion 391,77 € ;
- **PREND ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 %, d'une part et du versement d'un second acompte de 30 % à l'avancement des travaux, d'autre part et le solde après achèvement des travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2021-03-08 — Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) : Eclairage Public - EP - SOUTER - Voie Accès Terrain Football, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux d'Eclairage Public - EP - SOUTER - Voie Accès Terrain Football ;
- **DEMANDE** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux ;
- **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- **AUTORISE** le versement d'un fonds de concours au SE60 ;
- **INSCRIT** au Budget communal de l'année 2021, les sommes qui seront dues au SE 60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel ci-annexé :
 - En section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux 14 012,69 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention) ;
 - En section d'investissement également, à l'article 204158, les dépenses relatives aux frais de gestion 1 529,04 € ;
- **PREND ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 %, d'une part et du versement d'un second acompte de 30 % à l'avancement des travaux, d'autre part et le solde après achèvement des travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2021-03-09 — Communautés de communes des Sablons (CCS) : adhésion au groupement de commandes pour les prestations de transport de voyageurs pour des activités sportives, culturelles et touristiques, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Andeville au groupement de commandes pour l'organisation et l'exploitation d'un service de transport de voyageurs pour des activités sportives, culturelles et touristiques constitué par la Communauté de communes des Sablons ;
- **DÉSIGNE** la Communauté de communes des Sablons comme coordonnateur du groupement de commandes. La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes *ci-annexée* ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2021-03-10 — Cession de terrain : terrain 28 rue des Champs (AC N°315) au profit de M. et Mme Boisé, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle propriété communale d'un terrain à bâtir de forme irrégulière, à ANDEVILLE (OISE) 60570 au 1 Bis Rue Primevère, figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	315	28 rue des Champs	00 ha 06 a 22 ca

moyennant un prix de 95 000 € à Monsieur Olivier BOISNÉ et Madame Maryse MUTOMBO.

- **APPROUVE** cette cession aux conditions financières ci-dessus mentionnées et telles qu'elles figurent dans le projet d'acte de vente (*ci-annexé*) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa représentante Madame Martine CONTY, première maire adjointe, à signer l'acte de vente à intervenir ;
- **CHARGE** Maître Jean-François ANDRYSIAK, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « *Jean-François ANDRYSIAK et Catherine CHAMPION, Notaires associés* », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NOAILLES (Oise), 266, rue Annoëpel, (Siret : 49476550600014), notaires à Noailles de rédiger les actes authentiques de vente et toutes pièces afférentes. Les frais notariés sont à la charge des acquéreurs ;
- **PRÉCISE** que la recette en résultant sera imputée sur le chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits des cessions d'immobilisation) du budget principal 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2021-03-11 — Décisions du Maire prises en l'application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire, conformément à la délibération en date du 11 juin 2020 (n° 2020-06-02), en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour la période intervenue entre le conseil municipal du 28 janvier 2021 et ce 30 mars 2021, telles que listées ci-dessous :
 - **2021-004** 18/01/2021 Marché N° C2020-TX-002 : Réaménagement et création de places de stationnement dans la cour communale du 14 rue Jean Jaurès - Attribution de marché à l'entreprise COLAS NORD-EST - MODIFICATION N°1
 - **2021-005** 27/01/2021 Attribution et signature du contrat (C2021-ETU-0001) d'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE MODIFICATION ERP JULES VERNE
 - **2021-006** 27/01/2021 Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune : demande de permis de construire et décision de modifier l'ERP Jules Verne, propriété communale, 43 rue des écoles (cadastrée section AC N°281)
 - **2021-007** 27/01/2021 Mapa ADTO 2018 : révision générale du Plan Local d'Urbanisme - Modification N°2 - Actualisation du montant du marché
 - **2021-008** 27/01/2021 Signature du contrat de location et d'entretien pour la machine à affranchir avec la Société PITNEY BOWES
 - **2021-009** 28/01/2021 Contrat N°2021-FCS-0002 : accord-cadre à bons de commandes pour PRESTATIONS DE BLANCHISSERIE DES VETEMENTS PROFESSIONNELS DE LA POLICE MUNICIPALE - Attribution
 - **2021-010** 11/02/2021 Demande de subventions 2021 - Candidature de la commune d'Andeville à l'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SE60

- **2021-011** 16/02/2021 C2020-TX-0007/2 : Travaux de mise aux normes et d'entretien dans les bâtiments communaux Tranche 2020 (LOT 2 COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGE) - Modification N°2
- **2021-012** 16/02/2021 Signature du contrat de prestation de services pour la gamme du logiciel GESCIME avec la SAS GESCIME
- **2021-013** 16/02/2021 Signature du renouvellement du contrat de service fidélité pour la gestion informatisée des déclarations D.T. / D.I.C.T. avec la société SOGELINK SAS
- **2021-014** 18/02/2021 Délivrance d'une concession dans le cimetière Paysager
- **2021-015** 18/02/2021 Délivrance d'une concession dans le cimetière Paysager
- **2021-016** 18/02/2021 Marché public assurances de la commune - Lot 2 : « responsabilités et risques annexes » - Modification N°3 GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE
- **2021-017** 19/02/2021 Délivrance d'une concession dans le cimetière Paysager
- **2021-018** 19/02/2021 Signature du contrat de création, hébergement et maintenance de site internet (pack flexibilité) avec l'Adico
- **2021-019** 01/03/2021 FIPDR 2021 : demande de subvention 2021 (phase N°3) - Programme pluriannuel 2019-2024 d'installation de caméras de vidéo protection sur la voie publique à ANDEVILLE
- **2021-020** 02/03/2021 Conseil Départemental de l'Oise : demande de subvention 2021 - aides aux communes « VIDEOPROTECTION DES ESPACES PUBLICS » - Programme pluriannuel 2019-2024 d'installation de caméras de vidéo protection sur la voie publique à ANDEVILLE (PHASE 3 année 2021)
- **2021-021** 08/03/2021 Abrogation de la décision du Maire N°2021-012 et signature du nouveau contrat de prestation de services pour la gamme du logiciel GESCIME avec la SAS GESCIME
- **2021-022** 08/03/2021 Signature d'un nouveau contrat secteur public "référence" avec la société SVP
- **2021-023** 17/03/2021 MAPA N°C2021-FCS-0003 : accord-cadre à bons de commande prestations d'élagage, de taille, et d'abattage du patrimoine arboré de la commune d'Andeville - attribution de marché
- **2021-024** 17/03/2021 C2020-TX-0007 : Travaux de mise aux normes et d'entretien dans les bâtiments communaux Tranche 2020 - Modifications N°1 LOT 4 et LOT 5
- **2021-025** 22/03/2021 Délivrance d'une concession dans le cimetière Paysager
- **2021-026** 22/03/2021 C2020-TX-008 : RÉHABILITATION D'UNE ANCIENNE ECOLE MATERNELLE EN MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS ET MAISON DES ASSOCIATIONS D'ANDEVILLE - Modifications N°1 pour le lot 1 - lot 5 - lot 6 et lot 9

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

Andeville, le **31 mars 2021**

Le Maire,

Président de la séance,



Jean-Charles MOREL

Affiché le **31 mars 2021**

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.

Article R2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'affichage du compte rendu de la séance, prévu à l'article L. 2121-25, a lieu, par extraits, à la porte de la mairie.







Jean-Charles MOREL
MAIRE



Bordereau de signature

Compte rendu des délibérations du conseil municipal du 30
mars 2021 1299

Signataire	Date	Annotation
wspapporteur GF, <i>Application GF</i>	31/03/2021	 Visa
Jean-Charles MOREL, <i>MAIRE</i>	31/03/2021	  Certificat au nom de Jean-Charles MOREL (Maire, COMMUNE D'ANDEVILLE), émis par Certinomis - AA et Agents, valide du 11 sept. 2020 à 11:53 au 11 sept. 2023 à 11:53.
<i>Application GF</i>		 Archivé

Dossier de type : CIRCUIT // SIGN MAIRE